

Compte Rendu de la Réunion Publique du Conseil Municipal de HAUTEFORT-SAINT AGNAN
Le Lundi 20 mars 2017 à 20H30, Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville.

Membres présents : Yves MOREAU, Jean- Louis PUJOLS, Nadine ELOI, Philippe MOUSSEAULT, Sylvette FORT, Danielle GRANDCOIN, Albert POUMEAUD, Nadine BINETRUY-MEYER, Camille DUBOIS, Sophie DELAGE, Sylvie LARUE, David SAUTET.

Absents/Procuration à : Cédric MADRONNET, Elodie CASTELAIN (David SAUTET). David CHABASSIER (Sylvette FORT).

Public : 1 personne **Secrétaire administrative :** Sandrine DELTEIL **Secrétaire de séance :** Jean- Louis PUJOLS

Le secrétaire de séance désigné, Jean-Louis PUJOLS, procède à la lecture des délibérations de la séance précédente. Mr Le Maire ouvre alors la séance :

-Assainissement : le règlement intérieur et le branchement sont acceptés. Le prix du tabouret est fixé à 250,00 €uros ht .Le prix du service est 100,00 €uros ht en part fixe et de 1,30 €uros le m3 jusqu'à 300 m3 puis de 0,50 €uros le m3 au-delà pour la consommation.

-locations communales : un appartement T3 est loué à Mr Mohamed BENLAREF (425€+50€ de charges)

-Bibliothèque : adhésion au réseau PDLP du Conseil Départemental

-Vote des subventions aux Associations : la liste sera indiquée sur le prochain BIM. Le montant de chaque somme est identique à 2016.

-Vote des 3 taxes : concerne les taxes foncières « bâti » et « non bâti » et la taxe d'habitation. Pas d'augmentation comme promis cette année encore.

Taxe	Foncier Bâti	Foncier Non Bâti	Habitation
Taux 2017	15,62%	70,77%	15,35%
Bases prévisionnelles 2017	1 054 000	61 200	1 080 000
Produit Attendu 2017	164 635	43 311	165 780
TOTAL ATTENDU			373 726 ,00 €uros

-Compte de gestion : il est approuvé à l'unanimité.

-Compensation FPU : l'an dernier la Communauté de Communes(Cdc) a pris la compétence Activités économiques en percevant la FPU (fiscalité professionnelle unique) et en l'harmonisant sur tout le territoire. La Cdc s'est engagée à compenser la recette. Elle s'élèvera pour 2017 à 156.009,00 €uros qui seront payés trimestriellement.

-Parcelles sans propriétaire : concernent 2ha48a67ca qui seront versés dans le bien public.

-Adhésion au SDE : 200,00 €uros pour les études thermiques.

-Indemnités Elus : toujours les mêmes taux par rapport à l'indice brut terminal : 43% pour le Maire et 13,50% pour les adjoints.

-Convention Salle des Fêtes : revue dans certaines lignes.

-Employés Communaux :

-Dossier Sandra VALADE : a envoyé une lettre de non reconduction de son contrat Un nouveau Contrat d'Avenir est recherché.

-Création d'un poste de CAE au Groupe Scolaire, avec spécialisation Petite Enfance.

-Création d'un poste de CAE au service technique.

-Cartes d'Identité(CNI) : seulement 18 Communes de la DORDOGNE seront habilitées à délivrer des CNI. Autour de nous, Excideuil, Terrasson entre autres. Une demande d'habilitation est demandée pour pouvoir faire une Aide dans la pré-déclaration.

-Achat tracteur : en projet un renouvellement d'un tracteur a été décidé. Avant le vote du budget une réunion est programmée afin de décider de cet investissement le vendredi 24 mars à 11 heures.

Les Adjoints :

-Jean-Louis PUJOLS :

< Un point sur le label Petites Cités de Caractère : présentation du label et conditions d'admission.

<Convention de Signalisation avec les commerçants, artisans ou autres concernant les ensembles de signalisation installés par la Commune. Une tarification complémentaire a été intégrée : simple réglette à 40 €uros, double réglette à 50,00 €uros et triple réglette à 60,00 €uros.

<Maisons Fleuries : la remise des prix 2016 aura lieu le dimanche 26 mars à 'Hôtel de Ville.

-Nadine ELOI :

<Repas des forains le lundi 3 avril.

<la foire du 1° Mai aura lieu.

-Philippe MOUSSEAULT :

<Groupe Scolaire : des travaux au quotidien sont assurés par le service technique.

<Marathon des tours : a eu lieu dimanche dernier. Peu de monde, Hautefort était un passage.

<LES PETITES ECHOPPES : leur fête est programmée le samedi 1° Avril : Tom et Pom.

-Sylvette FORT :

<le prochain BIM sortira fin avril après le vote du Budget.

La séance est levée à 23 heures, l'ordre du jour étant épuisé.